

Association Gruérienne pour le Costume et les Coutumes 1630 Bulle

Par e-mail

m@bakom.admin.ch

Marsens, le 21.01.2024

Monsieur le Conseiller fédéral Albert Rösti Chef du Département DETEC

Procédure de consultation de la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV) – prise de position du Chœur des Armaillis de la Gruyère

Monsieur le Conseiller fédéral,

Mesdames et Messieurs,

Suite à l'ouverture de la procédure de consultation mentionnée en objet et en sa qualité d'organisation directement concernée par ce projet et ses conséquences, *l'Association Gruérienne pour le Costume et les Coutumes (AGCC)* saisit la possibilité qui lui est offerte d'y participer et de vous faire part de ses vives inquiétudes.

Nous saluons le fait que le Conseil fédéral rejette fermement l'initiative "200.- ça suffit" et la qualifie d'extrême. Toutefois, nous nous positionnons contre les réductions de la redevance média proposées par le Conseil fédéral.

En effet cette proposition provoquerait une réduction sévère du budget de la SSR, avec des conséquences directes sur son offre dans les diverses régions linguistiques, et compromettrait son soutien à la promotion de la musique suisse, ce qui aurait un impact direct sur notre chœur et nos activités de sauvegarde du patrimoine.

Par son mandat de service public, la SSR promeut activement la musique suisse, soutient les artistes locaux, offre des plateformes aux jeunes talents, organise des événements dédiés et assure une diffusion significative de la musique suisse sur tous

les vecteurs. Nous craignons que cette baisse entraîne des répercussions sur la diversité culturelle et la richesse musicale accessible au public suisse.

Les nombreuses sociétés de l'AGCC et leur mission de sauvegarde du patrimoine culturel Suisse, tant pour le patrimoine régional, cantonal, national que mondial, ne peuvent pas se passer des prestations de la SSR. Sans les moyens de la SSR le relais est inexistant au-delà de la communauté régionale. La Suisse s'engage à maintenir des éléments de patrimoine important à toutes les échelles mais si les sociétés devaient en assurer la diffusion et l'archivage, alors de nombreuses pratiques culturelles seraient tout simplement vouées à disparaître. C'est à travers ses nombreuses émissions et prestations que la SSR permet le maintient de notre culture traditionnelle et de l'histoire de nos pratiques culturelles. Nous espérons que la confédération continuera de soutenir les milliers de citoyens engagés dans la sauvegarde du patrimoine en maintenant une SSR forte. Nous espérons également que celle-ci priorisera dans le futur encore plus fortement la captation, la diffusion et l'archivage de manifestations et d'événements en lien à la culture populaire Suisse.

La diversité et la représentativité de tous les acteurs du monde musical est un élément essentiel du média de service public qu'est la SSR. Nous souhaitons que cette particularité qui fait l'unité de notre pays et la force de notre paysage médiatique puisse perdurer. C'est pourquoi, nous nous positionnons contre la proposition de révision partielle de l'ORTV.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à nos préoccupations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.

Pour les sociétés de l'Association Gruérienne pour le Costume et les Coutumes Florian Emonet, le présiden